

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 19H00**



N° 023/2024 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **2** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 avril, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **28 mars 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

GRUET Alexis (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **CHAUDET Lydie** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames, Messieurs :

RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le **Maire** présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, Frédéric COGNON, concernant l'exercice 2023 du Budget Principal. Il précise que le Compte de Gestion reprend les écritures du Compte Administratif 2023 voté par le Conseil Municipal et que son exécution n'appelle ni remarques, ni observations de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE que les écritures contenues dans le Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier, Frédéric COGNON, reprennent à l'identique les opérations et les résultats tels qu'arrêtés au Compte Administratif 2023,

CONSTATE que le Compte de Gestion 2023 qui lui est soumis n'appelle de sa part ni observations, ni réserves,

ADOpte le Compte de Gestion 2023 du Budget principal,

DONNE POUVOIR au **Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240403-002233-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 22/04/2024

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

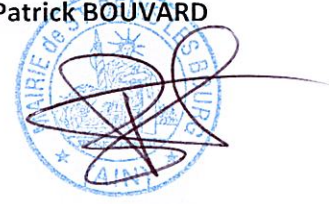
Le Maire,

Guillaume FAUVET



Le secrétaire

Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240403-002233-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 22/04/2024